

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE229057001

**Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc,
(Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la
réalisation des travaux de construction du lot L0601
« Ébénisterie » dans le cadre du projet de
restauration patrimoniale et de mise aux normes de
l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543
773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ +
contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public
IMM-15758 - (1 soumissionnaire).**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229057001

Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que ce contrat consiste principalement en la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter tous les travaux d'ébénisterie architecturale du projet de rénovation de l'hôtel de Ville, notamment des meubles neufs.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 35 jours. Parmi les 3 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission, dont une a été jugée conforme. Il est à noter qu'un seul addenda mineur a été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par l'adjudicataire montre un écart de 0,67% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les coûts généraux du projet de l'hôtel de ville, sur les lots qui restent à être octroyés (type et intérêt du marché pour ces contrats) ainsi que sur le prix de l'estimé dans les 3 appels d'offres lancés pour le même projet. Ils ont par ailleurs souligné le travail exceptionnel du SGPI en ce qui a trait à la reddition de compte à la Commission dans le cadre du projet de l'hôtel de Ville.

Le Service a expliqué que, dans l'ensemble, les prix présentés par le plus bas soumissionnaire sont représentatifs de la dernière estimation et des coûts des travaux anticipés. Il a également mentionné qu'il s'agit du 3^e appel d'offres pour les travaux d'ébénisterie, pour lesquels peu ou pas de soumissions ont été reçues lors des deux premiers exercices. Il est précisé que les documents de l'appel d'offres ont été améliorés et simplifiés et une stratégie a été mise en place pour solliciter le marché dans le cadre du 3^e appel d'offres. Il est enfin précisé que les entrepreneurs spécialisés font généralement affaires avec des entrepreneurs généraux plutôt qu'avec la Ville directement. Ce manque d'expérience à l'égard des processus de gestion contractuelle de la Ville et la complexité des appels d'offres peuvent expliquer le manque d'intérêt du marché pour ce type de contrat. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229057001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.